

[Text]

D'ailleurs, cette mesure constituerait une économie importante pour le gouvernement par rapport à la proposition de l'avance en janvier sur le crédit d'impôt pour enfants. En effet, il n'y aurait qu'un seul chèque à envoyer et le traitement du rapport d'impôt resterait le même.

Le ministre Côté propose de verser par tranches le crédit d'impôt pour enfants. Il a dit qu'il y aurait probablement un versement préalable en janvier et un autre en juin. Au fond, il n'y a rien de clair. Nous soutenons qu'il serait important qu'un seul montant soit envoyé aux personnes et que ce montant du crédit d'impôt pour enfants soit incessible. A ce moment-là, il y aurait un seul chèque à envoyer et un seul timbre à payer.

Devancer le début du traitement des déclarations d'impôt: Nous croyons de plus que le ministère du Revenu national devrait devancer le début du traitement des déclarations d'impôt.

Les prestataires d'aide sociale peuvent produire leur déclaration dès le 21 janvier. Le ministère du Revenu national devrait traiter les déclarations dès la quatrième semaine de janvier. Il ne s'écoulerait ainsi que cinq semaines avant la réception des retours d'impôt et du crédit d'impôt pour enfants.

A la troisième page, on a donné un exemple du fonctionnement du traitement des déclarations d'impôt. En 1985, les prestataires d'aide sociale étaient prêts à envoyer leur formulaire le 21 janvier. Ils le reçoivent le 21 janvier avec les allocations familiales. Le traitement au ministère du Revenu national débute le 14 février. Il y a donc une période de quatre semaines entre la réception des déclarations d'impôt au ministère du Revenu national et la réception des formulaires par les contribuables à la maison. Donc, les prestataires d'aide sociale commencent à recevoir les remboursements le 14 mars. Il y a long du 21 janvier au 14 mars. On sait qu'il y a achalandage chez les escompteurs d'impôt la dernière semaine de janvier et les deux premières semaines de mars.

• 0945

Ce que nous proposons pour régler le problème de l'escompte de l'impôt, c'est que le 21 janvier 1986, les assistés sociaux reçoivent leur formulaire. Le traitement des déclarations d'impôt au ministère du Revenu pourrait débiter le 28 janvier, et le 24 février, soit quatre semaines plus tard, les gens pourraient recevoir leur remboursement d'impôt. Il y aurait une attente d'à peu près cinq semaines. Les gens pourraient attendre cinq semaines avant de recevoir le montant auquel ils ont droit.

Le cinquième point concerne l'information que le ministre Côté veut donner aux contribuables. Nous retenons d'emblée l'idée émise par le ministre Côté lors de la conférence de presse expliquant le projet de loi C-83, à savoir qu'une brève communication soit incluse à même l'envoi du chèque d'allocations familiales afin de bien informer les familles sur les conséquences de la pratique de l'escompte de leur impôt.

En résumé, le projet de loi C-83 est acceptable à la condition d'y ajouter l'incessibilité entière du crédit d'impôt pour enfants et l'accélération du traitement de déclaration de l'impôt.

[Translation]

Further, the protection of the child tax credit in its entirety would mean large savings for the government, if one compares it to the January prepayment proposal. There would be a single cheque to send out, and the processing of the income tax return would remain the same.

Minister Côté proposes a series of periodic payments for the child tax credit. He stated that there would probably be a prepayment in January and another in June. But basically, nothing is definite. We maintain that a lump-sum payment is preferable, and that the child tax credit should be non-transferable. This would mean that the government would only have to mail one cheque and use one stamp.

The processing of income tax returns should begin sooner: we also believe that the Department of National Revenue should begin processing income tax returns sooner.

Welfare recipients may file their return as of January 21. The Department of National Revenue should begin processing these returns as early as the fourth week of January. This would mean that there would only be a five-week wait before people received their income tax refunds and the child tax credit.

On the third page of our brief, we have provided an example of the processing of income tax returns. In 1985, welfare recipients were ready to file their returns on January 21. They receive it on January 21 with their family allowance cheque. Processing by the Department of National Revenue begins on February 14. Thus, four weeks elapse between the time the income tax returns are received by the department and the time taxpayers receive the forms at home. Welfare recipients begin to receive refunds on March 14. A lot of time elapses between January 21 and March 14. We know that discounters are busy in the last week of January and the first two weeks of March.

To solve the tax discounting problem, we propose that welfare recipients receive their forms on January 21, 1986. The Department of Revenue could begin processing tax returns on January 28, and on February 24, i. e., four weeks later, people could receive their tax refund. There would be a five-week wait approximately. People would only wait five weeks before receiving the refund they are entitled to.

The fifth point concerns the information Minister Côté wants to provide to taxpayers. We fully support the idea expressed by Minister Côté at his press conference on Bill C-83, that a brief information sheet be included with the family allowance cheques to ensure that families are well aware of the facts relating to discounting.

To summarize, Bill C-83 is acceptable to us provided that a provision stipulating that the child tax credit is totally non-